



Pourquoi et comment évaluer les risques professionnels ?

Document unique et démarche de prévention

19 novembre 2024

Intervenantes



Jennifer Shettle

Responsable du pôle Informations juridiques, INRS



Anne-Sophie Valladeau

Experte d'assistance, INRS

La prévention des risques professionnels

- L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des salariés
- Il doit mettre en place une démarche de prévention
 - Incluant l'évaluation des risques professionnels (EvRP)
 - Formalisée dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
 - Pour mener des actions de prévention

Le document unique d'évaluation des risques professionnels

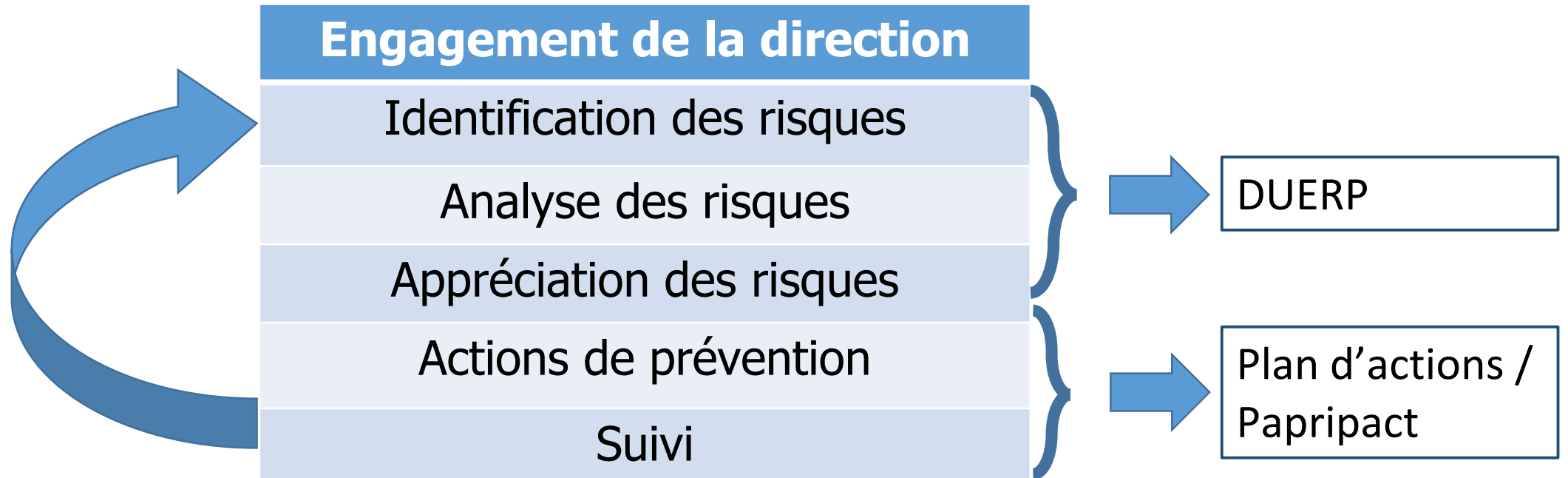
Une obligation réglementaire

Mais surtout

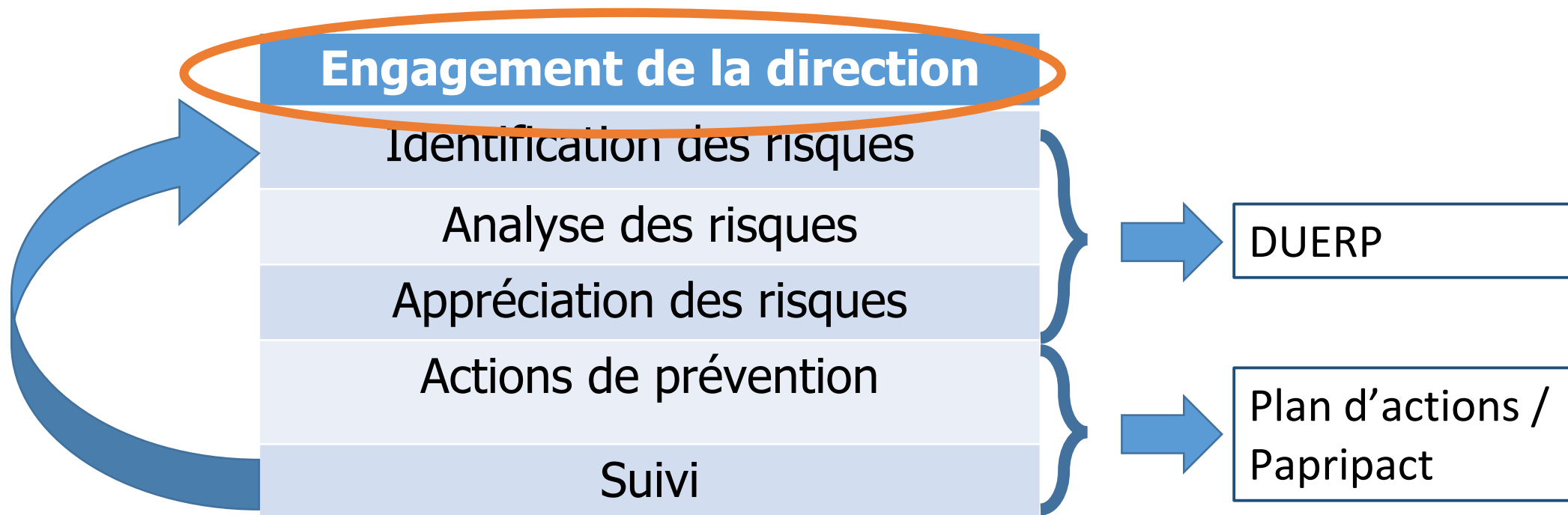
Un outil de prévention

Qui participe
au développement
de la culture de prévention
dans l'entreprise

La démarche de prévention des risques professionnels



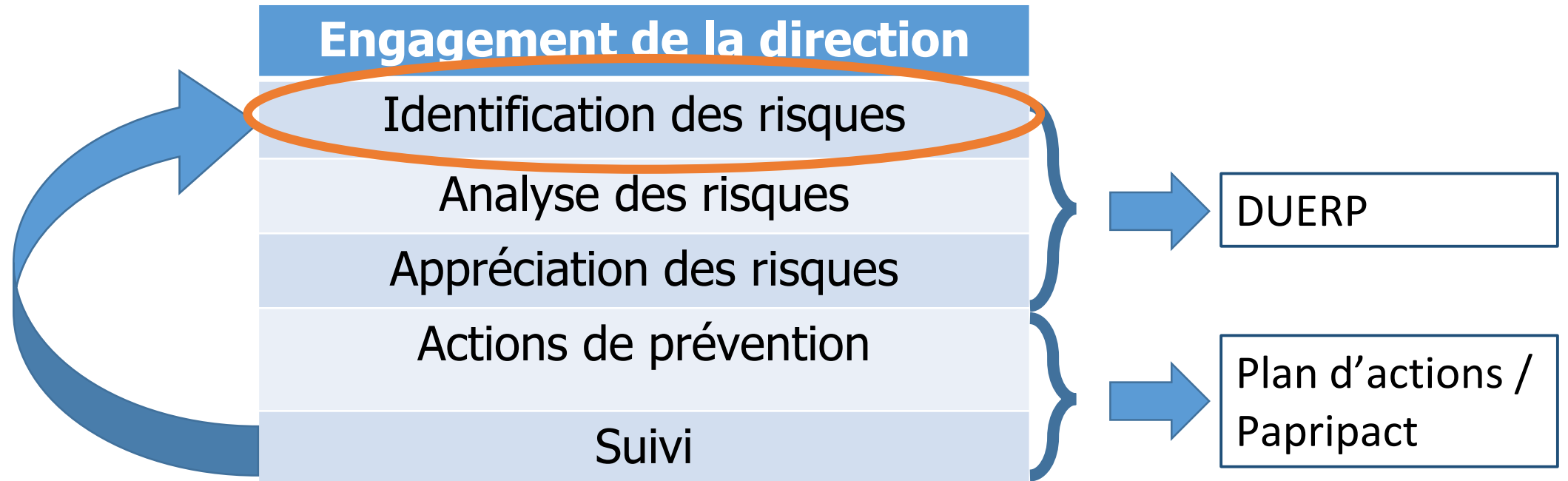
L'engagement de la direction, condition essentielle d'une démarche réussie



Qui impliquer dans la prévention ?

Qui ?	Rôle	Compétences
L'employeur	Responsable de la démarche	Garant de la politique de prévention
SPST, médecin du travail	Peut participer Peut être sollicité	Conseiller de l'employeur et des salariés
CSE Par délégation : CSSCT	Contribue à l'EvRP Contribue à la réalisation du DU	Représentant des salariés
RH	Associés à la démarche	Connaissances RH
Personnel de l'encadrement		Relais de la politique de prévention
Acteurs de l'ingénierie, préventeur, IPRP		Expert en SST
Tous les salariés		Connaissance du terrain

Première étape de la démarche de prévention



Comment définir une unité de travail ?

- Regroupement de situations de travail présentant les mêmes caractéristiques :
 - Selon les tâches effectuées
 - Selon l'exposition aux risques
- Définition selon :
 - Un poste, un métier, une fonction
 - Une activité
 - Une zone géographique
 - Un degré d'autonomie
- Choix spécifique à l'entreprise
 - À définir par le groupe en charge de l'élaboration du DUERP

Exemples de dangers et de risques dans le milieu professionnel

Danger = ce qui constitue une menace pour quelqu'un ou quelque chose

Dans le monde professionnel :



- Risque de coupure
- Risque de chute
- Risques psychosociaux

Définition des risques professionnels

- Les risques professionnels résultent de l'exposition des travailleurs :
 - Du fait de leur activité professionnelle
 - A un danger ou des dangers liés à :
 - > des nuisances
 - > une organisation de travail
 - > une situation de travail
 - > un environnement
 - > des évènementspouvant porter atteinte à leur santé physique et mentale.
- L'exposition peut être ponctuelle ou prolongée
- Les effets sur la santé immédiats ou différés
- Les causes uniques ou multifactorielles

Identification des risques professionnels - Outils

- Activité réelle des salariés
- Relevés des vérifications périodiques, des contrôles ou audits
- Historique des accidents et leur analyse
- Fiche d'entreprise du SPST



Fiche 1

Risques de chute de plain-pied

Ce sont des risques d'accident liés à des glissades, trébuchements, faux pas et autres pertes d'équilibre sur une surface plane, c'est-à-dire une surface ne présentant pas de différence de niveau ou une différence de niveau très réduite telle que trottoir, petite marche ou plan incliné. Les chutes avec dénivellation sont des chutes de hauteur (voir fiche 2).

Les chutes de plain-pied sont souvent considérées comme des accidents bénins mais sont la deuxième cause des accidents du travail et peuvent avoir de graves conséquences.

■ Recherchez les situations dangereuses dans votre entreprise

À titre d'exemples

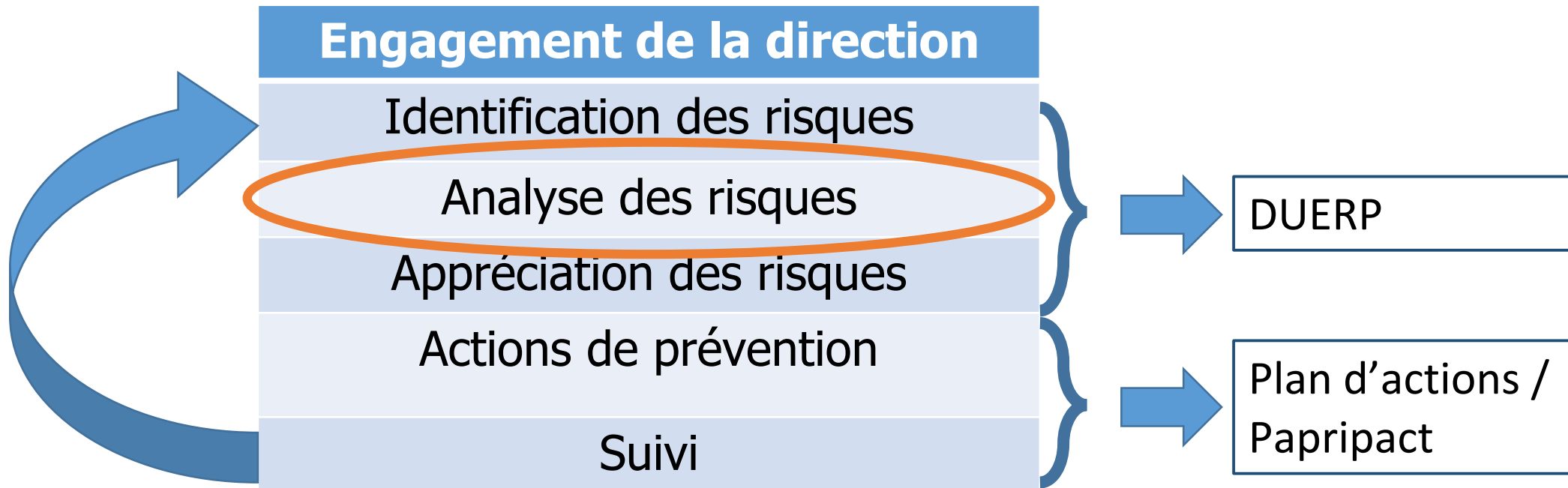
- sols glissants ou rendus glissants par de l'eau, des déversements ou des saïssures...
- espaces de circulation encombrés,
- éclairage insuffisant,
- largeur insuffisante des espaces de circulation...
- maintenance des lieux et des équipements de travail insuffisante (fuites d'huile, par exemple),
- chaussures de sécurité non adaptées à l'environnement de travail,
- chaussures de sécurité non renouvelées à temps (usagées, détériorées, périmées...),
- personnel insuffisamment formé,
- tâche réalisée en marchant...

■ Vous réduisez vos risques si, par exemple, vous...

- concevez, adaptez et entretenez vos espaces : choisissez des sols et des éclairages adaptés, maintenez-les en bon état, prévoyez des zones de stockage afin de ne pas encombrer les zones de circulation...
- mettez à disposition du matériel adapté en évitant, notamment, la présence de câbles électriques dans les circulations. On pourra privilégier des appareils sur batterie ou réaliser un aménagement des locaux,
- organisez les tâches afin de limiter la précipitation dans les déplacements et d'éviter qu'une tâche de surveillance visuelle ne soit effectuée pendant un déplacement...
- sensibilisez et formez votre personnel au risque et au respect des consignes (ne pas utiliser son téléphone en marchant, signaler toute situation présentant un risque (verglas, huile, eau, sol abîmé...)).

ED 840

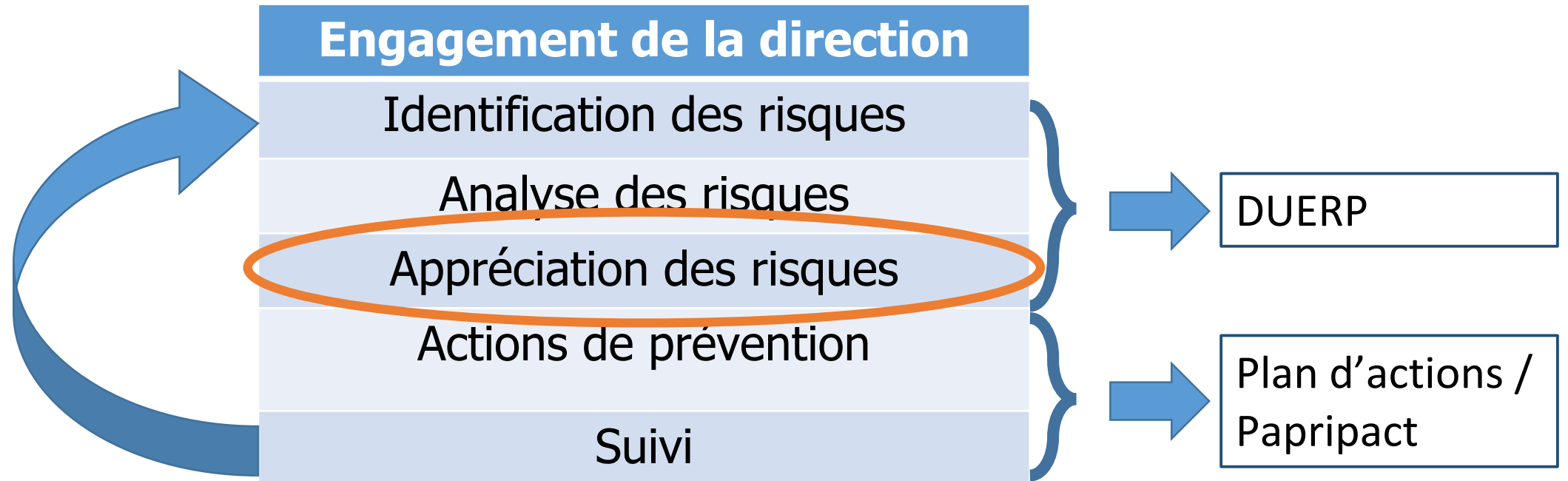
Deuxième étape de la démarche de prévention



Analyse des risques professionnels

- L'analyse des risques professionnels consiste à mettre en lien les risques identifiés et les conditions d'exposition des salariés à ces risques
- Plusieurs critères à prendre en compte :
 - Type d'exposition
 - Fréquence d'exposition
 - Niveau d'exposition
- Il s'agit également de caractériser la population exposée :
 - Nombre de salariés, âge, ancienneté, genre, statut des salariés exposés

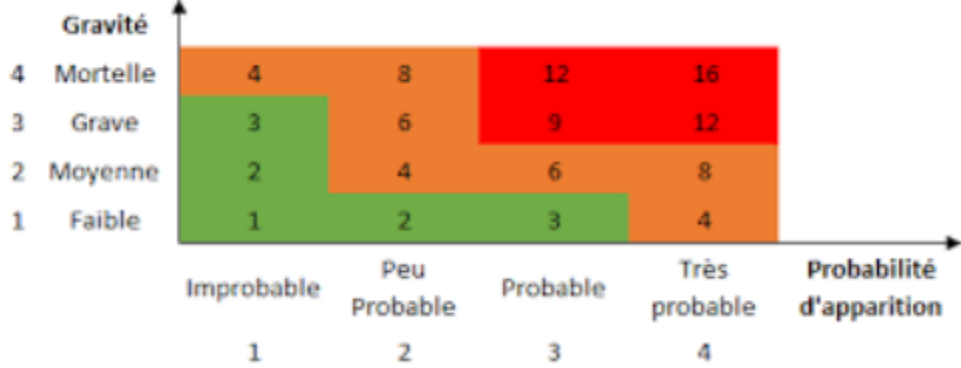
Troisième étape de la démarche de prévention



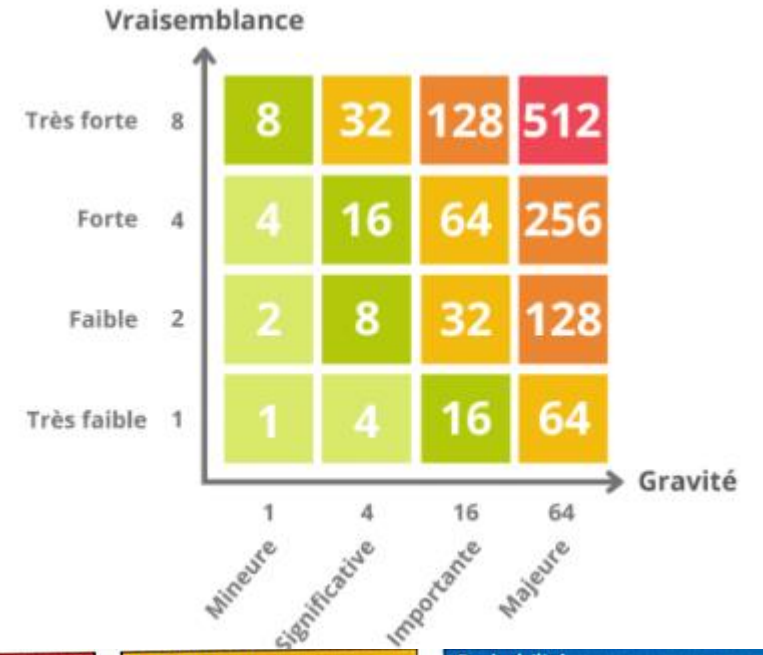
Appréciation des risques

- Organiser, classer, ordonner, hiérarchiser les risques
- Méthode choisie par l'entreprise
- Plusieurs façons de faire
- Comprise de tous et adoptée par tous

Exemples d'appréciation des risques



- Absent
- Faible
- Moyen
- Important



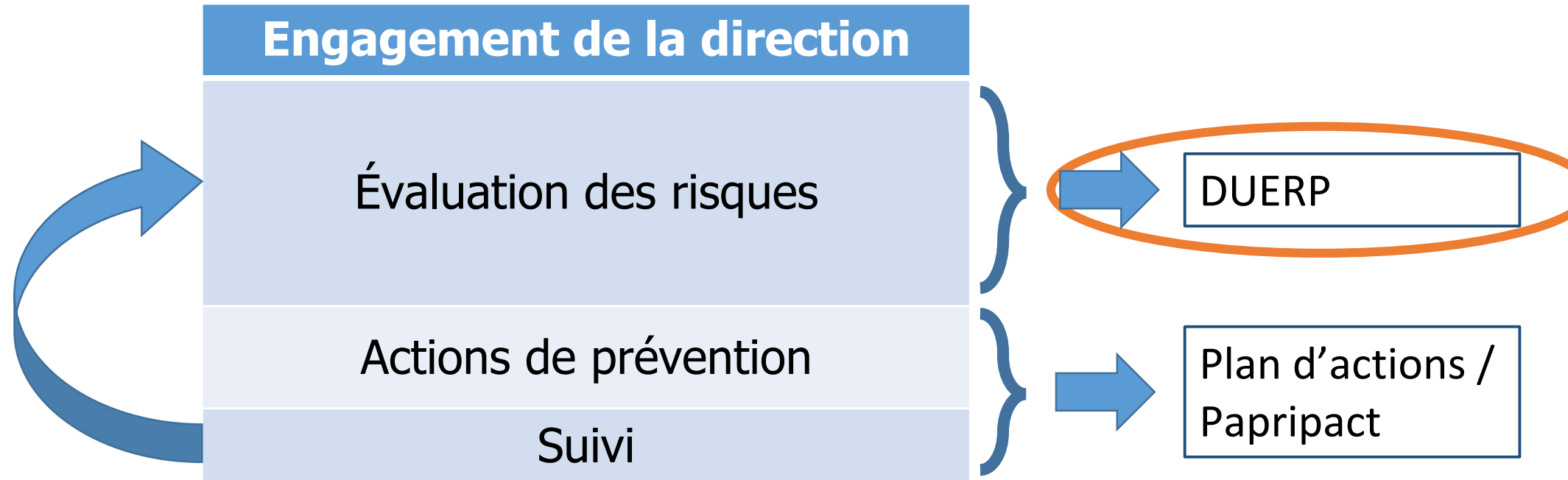
Gravité \ Probabilité	Mineure	Significative	Grave	Très grave
Fréquent				inacceptable
Peu fréquent		acceptable sous conditions		inacceptable
Rare				
Très rare	acceptable			

Indice	Gravité	Fréquence	Probabilité
1	Légère Travail inconfortable, incident sans arrêt de travail	Très improbable Fréquence d'exposition 1 fois par an ou moins et durée de moins d'1 heure à 1 journée	Très improbable ex : les causes ou circonstances de risque ne se sont jamais produites mais pourraient se produire très exceptionnellement
2	Sans effet irréversible Accident avec arrêt sans séquelles	Improbable Fréquence d'exposition 1 fois par mois et durée de plus d'une heure par jour	Improbable Ex : les causes ou circonstances de risques se présenteront rarement
3	Élevée Accident avec arrêt et possibilité de séquelles	Périodique Fréquence d'exposition hebdomadaire et d'une durée entre une et quatre heures	Périodique Les causes ou circonstances de risque se produisent occasionnellement ou de manière périodique
4	Très élevée Accident pouvant entraîner une atteinte irréversible, une invalidité permanente ou un décès	Permanente Fréquence d'exposition quotidienne d'une durée de plus d'une heure	Régulière Les causes ou circonstances de risques se présentent régulièrement ou de manière certaine

En pratique : Exemples de situations de travail



L'EvRP et le document unique



Formalisation du document unique

- Retranscription de l'EvRP dans le DU
- Format libre
- Rédacteur



Exemple de contenu du document unique

Introduction du DUERP : Rappel de la méthodologie d'analyse des risques et outils mis en œuvre

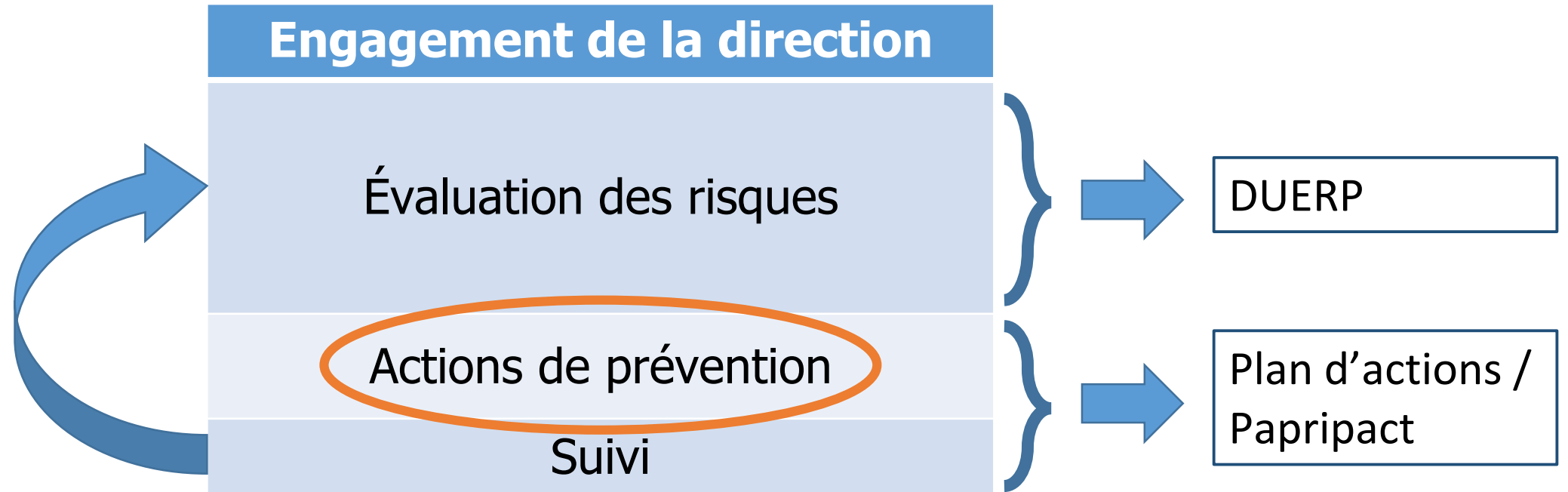
Document unique						
Unité de travail	Dangers identifiés	Risques identifiés	Descriptif de la situation de travail	Personnel concerné	Mesures de prévention existantes	Appréciation
Services généraux	Colis de plus de 15 kg	TMS	Réception journalière de colis à déplacer	Personnel de l'accueil, Personnel des services généraux	Diabes mis à disposition	50

Que consigner dans les annexes du document unique ?

Objectif : faciliter la déclaration annuelle

- Les documents relatifs à l'exposition à certains facteurs de risques professionnels
- Les facteurs de pénibilité identifiés
- La proportion des salariés exposés à ces facteurs au-delà des seuils réglementaires

Agir en prévention



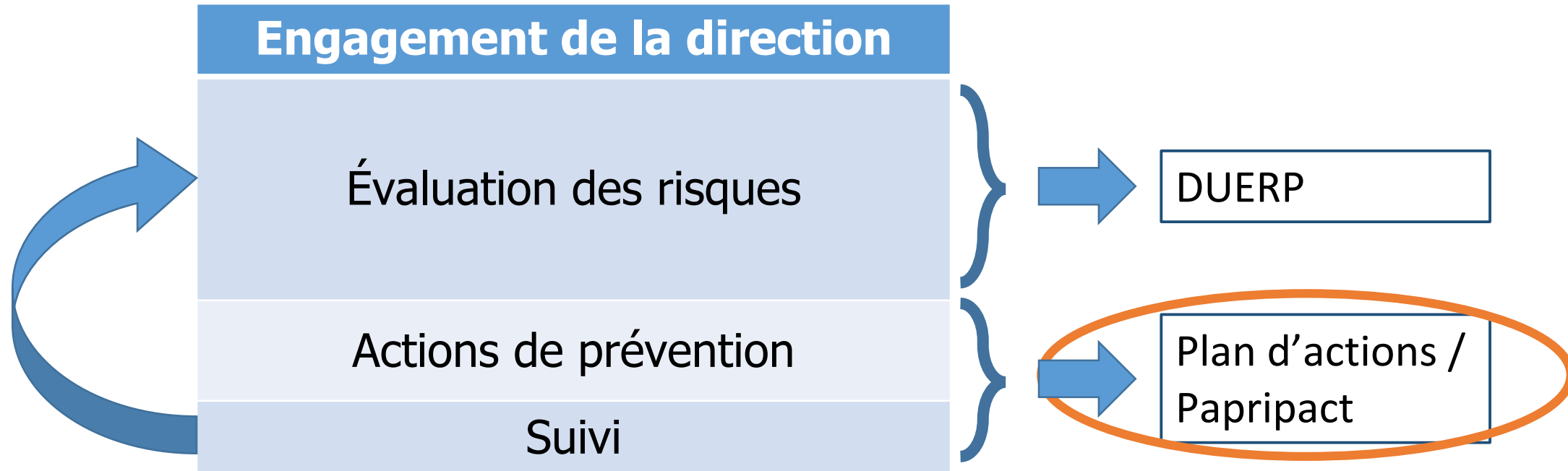
Choisir les actions de prévention

- Privilégier selon les principes généraux de prévention :
 - la prévention intrinsèque
 - la protection collective
 - la protection individuelle
- Toujours accompagnées par des actions de formation et d'information

Critères de choix d'une action de prévention

- Est-elle compatible avec les obligations réglementaires ?
- Est-elle stable dans le temps ?
- Est-elle facilement intégrable dans le travail quotidien ?
- N'entraîne-t-elle pas le déplacement du risque ou l'apparition de nouveaux risques ?
- Quelle est sa portée ?
- Permet-elle d'agir sur l'origine du risque ?
- Quels sont les délais d'application, les coûts et les conditions de mise en œuvre ?

Le déploiement des actions de prévention



Les résultats de l'évaluation débouchent sur ...

< 50 salariés

Plan d'actions

Actions de prévention des risques et de protection des salariés

Liste consignée dans le DUERP

> 50 salariés

Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (Papripact)

Liste détaillée des mesures à prendre dans l'année à venir :

- Mesures de prévention
- Conditions d'exécution
- Indicateurs de résultats
- Estimation de leur coût
- Ressources de l'entreprise
- Calendrier de mise en œuvre

Plan d'actions de prévention / Papripact

Plan d'actions de prévention annuel 2024 – 2025

Actions	Responsable	Date	Conditions d'exécution	Coût	Indicateurs de résultats
Formation du personnel à la manipulation des extincteurs	Responsable QSE	Décembre 2024	<ul style="list-style-type: none">- Prendre contact avec un organisme extérieur- Plusieurs groupes à prévoir- Véhicule de mise en situation à faire venir sur site	10 000 €	Nombre de personnes formées / an
Encoffrement de la presse plieuse	Responsable maintenance	Octobre 2024	<ul style="list-style-type: none">- Prendre contact auprès du fabricant- Rechercher les matériaux- Les faire poser par une société spécialisée	50 000 €	Diminution de la dose sonore reçue de 20 % minimum

Exemple de contenu de DUERP

- **Introduction** : Méthodologie d'analyse des risques et outils mis en œuvre
- Tableau contenant :
 - Unité de travail
 - Dangers identifiés
 - Risques identifiés
 - Descriptif de la situation de travail
 - Personnel concerné
 - Mesures existantes
 - Appréciation
 - Actions de prévention à mener
 - Responsable
 - Date
 - Conditions d'exécution
 - Coût
 - Indicateurs de résultats

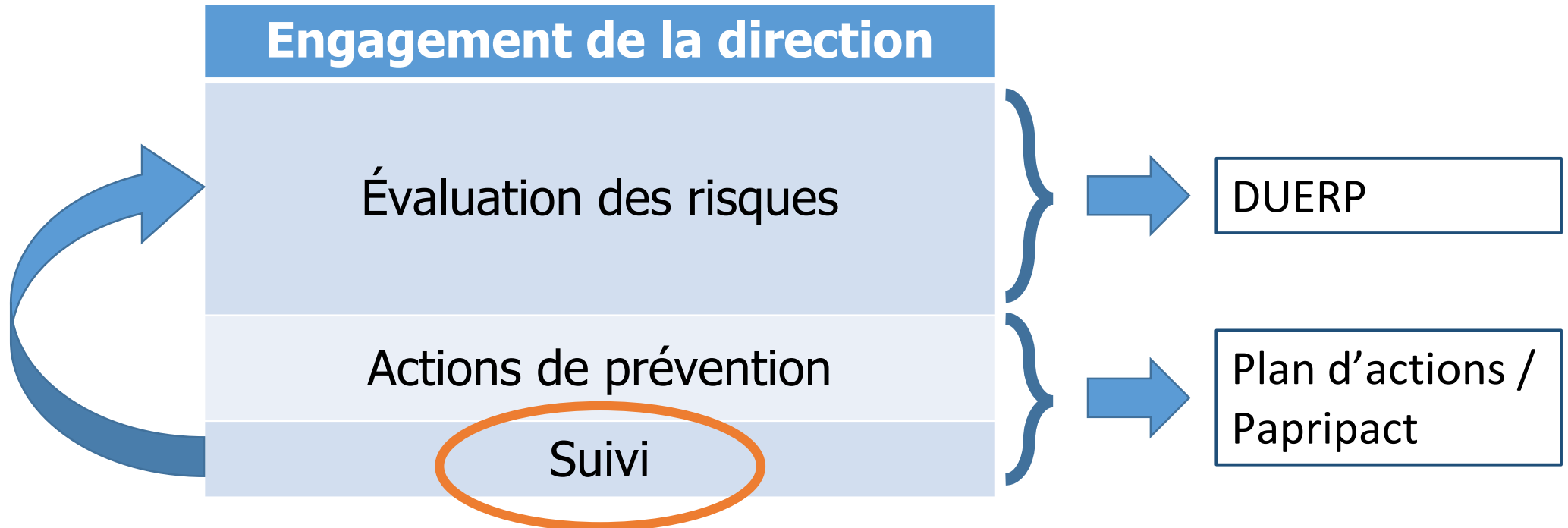
Consultation du Comité social et économique

- Participation du CSE ou de la CSSCT (sur délégation) à l'EvRP
- Consultation du CSE sur :
 - le DUERP
 - le Papripact

Les modalités d'accès du DUERP

Obligation de transmission	Tenu à la disposition
<ul style="list-style-type: none">➤ au service de prévention et de santé au travail (SPST)	<ul style="list-style-type: none">➤ des travailleurs➤ des anciens travailleurs➤ du CSE➤ du SPST➤ de l'inspection du travail➤ des agents des Carsat➤ des agents des organismes professionnels de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) constitués dans les branches d'activités présentant des risques particuliers➤ des inspecteurs de la radioprotection

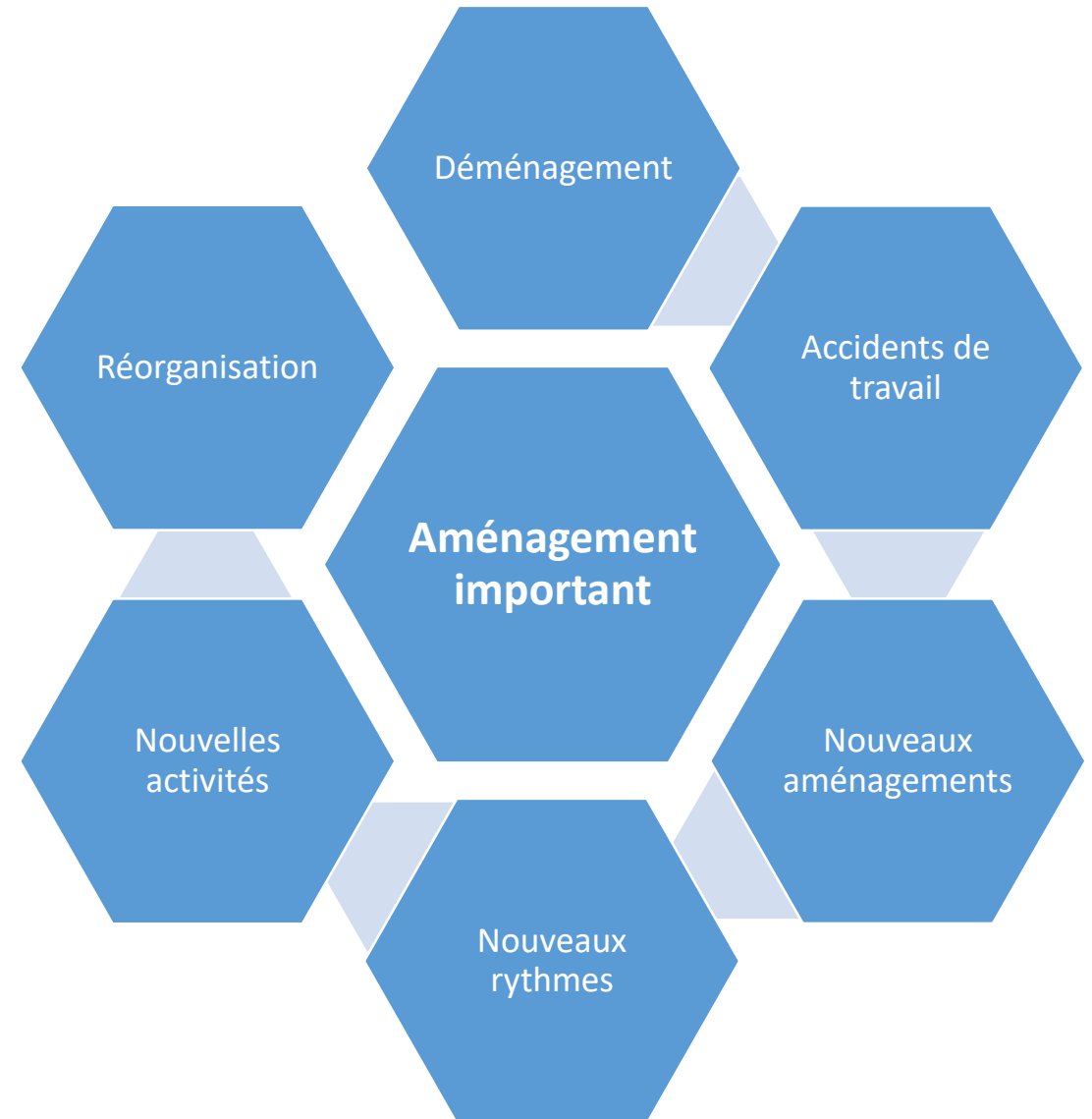
La démarche de prévention : le suivi



Quand mettre à jour le DUERP et le plan d'actions ?

Entreprises de plus de 11 salariés
A minima une fois par an

Toutes les entreprises :
Aménagement important modifiant
les conditions de travail ou
impactant la santé et sécurité des
salariés



Obligation d'archivage

- Depuis le 31 mars 2022
- 40 ans minimum dans ses versions successives
- Numérique, papier
- Portail national (pas encore disponible à la date d'enregistrement de ce webinaire)



Sanctions

Ne pas transcrire ou ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques

Amende : contraventions de 5e classe

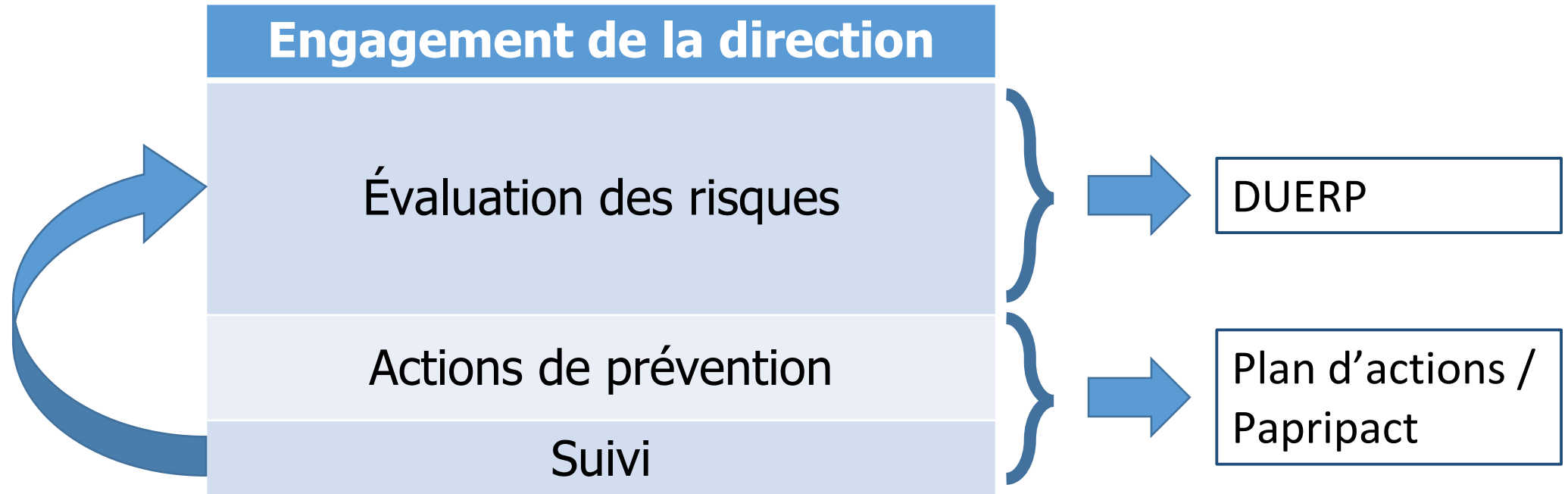


1 500 €
3 000 € en cas de récidive



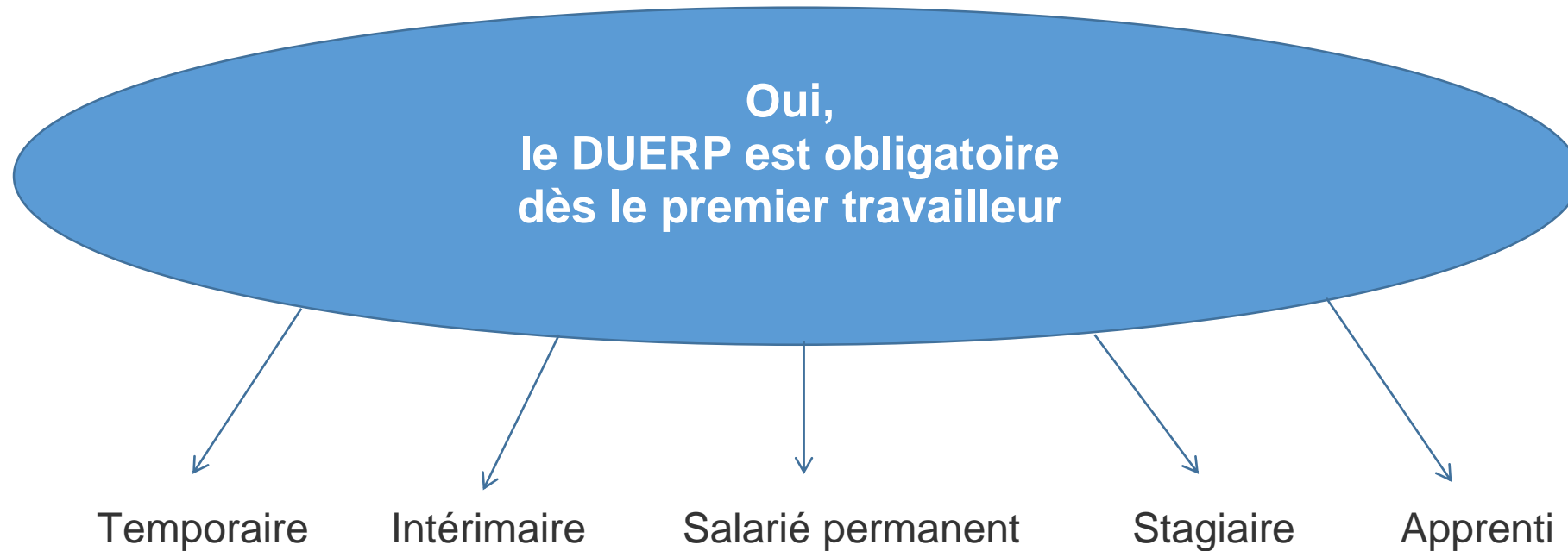
7 500 €
15 000 € en cas de récidive

Démarche de prévention des risques professionnels



Vos questions

Faut-il intégrer les intérimaires, les stagiaires et les salariés extérieurs dans le DUERP ?



Faut-il intégrer les risques d'attentat et sanitaires dans le DUERP ?

- Obligation générale de santé et de sécurité qui incombe à l'employeur
- Oui, si les risques sont en lien avec le poste de travail :
 - Garde du corps
 - Vigiles à l'entrée des salles de concert
 - Soignants
 - Etc.

Faut-il intégrer le risque trajet dans le DUERP ?

- Non
- La conduite dans le cadre du trajet domicile / travail n'est pas une activité professionnelle

Que signifie évaluer les risques « en tenant compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe » ?

- Intégrer les éléments de différenciation dans l'analyse des situations de travail
- Pour aboutir à des mesures applicables à tous
- Au plus proche du travail réel
- Adapter le travail à l'homme et à la femme

Faut-il intégrer le télétravail dans le DUERP ?

- Oui
- Télétravail : nouvelle modalité d'organisation du travail
- Risques liés :
 - à l'aménagement physique du poste
 - aux contraintes organisationnelles
 - à l'isolement
 - à la connexion vie professionnelle / vie personnelle

Et pour les petites entreprises ?

- Outils OiRA (Online interactive Risk Assessment)
- Objectif : permettre aux TPE-PME de réaliser leur DUERP et un plan d'actions
- Approche sectorielle avec des propositions de mesures concrètes à mettre en œuvre pour chaque situation de travail
- Organismes de prévention (INRS, Carsat...) et acteurs du métier concerné (organisations professionnelles...) associés à l'élaboration
- Anonyme et gratuit
- Pour en savoir plus : [TPE-PME : des outils en ligne pour évaluer les risques professionnels](#)

Périmètre de l'offre

HCR



Restauration traditionnelle

Restauration rapide

Traiteurs

Hôtellerie

Commerces



Boulangerie / Pâtisserie

Boucherie / Charcuterie

Poissonnerie

Commerce alimentaire de proximité

Commerce de gros alimentaire

Commerce de gros non ali.

Commerce de détail non alimentaire

Coiffure et soins esthétiques

Services



Activités de bureau

Nettoyage

Aide à domicile

Clubs sportifs

Accueil de jeunes enfants

Milieu associatif

Services funéraires

Production audiovisuelle

Métiers bois



Scierie

Menuiserie, ébénisterie, ameublement

Emballage

Santé



Pharmacie d'officine

Cabinet dentaire

Prothésiste dentaire

Ambulance

Vétérinaire

Industrie



Traitement des métaux

Mécanique industrielle

Métallerie

Industries graphiques

Plasturgie

Transports



Transport routier marchandises

Transport routier de voyageurs

Déménagement

Messagerie / Fret Express

Collecte / tri et traitement des déchets

Réparation et commerce automobile

Centre de contrôle technique

Agriculture tropicale



Culture de la banane

Culture de la canne à sucre

Offre « autres secteurs »

Risques spécifiques : ressources utiles

Pour l'évaluation de certains risques spécifiques :

- [Polyexpositions au travail : enjeux pour la prévention, méthodes et perspectives](#) (Journée technique)
- [Comment évaluer les risques psychosociaux dans les petites entreprises ?](#) (Webinaire)
- [Travail et pratiques addictives : comprendre et prévenir les risques](#) (Webinaire)
- [Le risque routier lors des déplacements professionnels](#) (Rendez-vous Travail & Sécurité)
- [Agir pour la prévention des lombalgies](#) (Rendez-vous Travail & Sécurité)

Pour en savoir plus

- Brochure [« Evaluation des risques professionnels. Aide au repérage des risques dans les PME-PMI » \(ED 840\)](#)
- Vidéo [« Les 9 principes généraux de prévention » \(Anim-044\)](#)
- Dépliant [« Agir avec prévention » \(ED 6037\)](#)
- Dépliant [« Cinq leviers pour organiser la prévention dans l'entreprise » \(ED 6179\)](#)
- Webinaire [« Accidents du travail : pourquoi et comment les analyser ? » \(Anim-368\)](#)

Si des questions subsistent...

- Découvrez l'ensemble de nos supports sur

www.inrs.fr

- Vous pouvez adresser vos questions au service assistance de l'INRS sur **www.inrs.fr**, rubrique

Poser une question à l'INRS



Notre métier, rendre le vôtre plus sûr

Merci de votre attention



Ce webinaire sera disponible en replay dans les prochains jours sur le site de l'INRS et sur la chaîne YouTube de l'INRS.

www.inrs.fr

YouTube

